



N°21 Juin 2024

## Flash info sécurité des Ailes Tourangelles

### EN BREF :

#### ➤ Compléments d'huile moteur :

On rappelle l'importance de reporter dans les carnets de route, dans les colonnes dédiées, les ajouts d'huile faits dans les moteurs des appareils.

Compte des volumes d'huile potentiellement rajoutés, on indique la quantité en ml pour les moteurs ROTAX et en litres pour les moteurs Lycoming.

La bonne pratique est de ne pas ajouter plus de 200ml à la fois dans un Rotax avant de re contrôler le niveau et 0.5l pour un Lycoming.

En effet, un complément trop important qui conduirait à dépasser le niveau maxi est préjudiciable au bon fonctionnement du moteur et l'excédent doit être « vidangé », opération longue et laborieuse sur un Rotax, en particulier.

#### ➤ Evolution check-list EVSS :

Vous avez déjà eu l'information par un message du Responsable pédagogique : la nouvelle pratique issue du manuel de vol des **Evektor** consiste à repousser la réchauffe carburateur en finale avant l'atterrissage.

Les check-lists des appareils ont été modifiées dans ce sens pour nos 2 EVSS.

#### ➤ -Rappels pour l'utilisation de la citerne mobile SP98 :

On constate quelques oublis dans le bon usage de la citerne mobile qu'il convient de corriger :

- **Vanne d'admission pompe** : Cette vanne située sur la tuyauterie en sortie de la citerne doit être placée en position « fermée » après chaque utilisation. En effet, la soupape de sécurité du réservoir ne fonctionnera pas en cas de besoin si la vanne est restée en position « ouverte », et en cas de surpression dans le réservoir celui-ci pourrait se déformer voire exploser.

- **Coupe circuit batterie** : A manœuvrer également en position « coupé » après l'utilisation de la pompe.



N°21 Juin 2024

Par ailleurs, pour prolonger la durée de vie du flexible du pistolet, bien l'enrouler autour de la citerne avec de grands rayons de courbure afin d'éviter des craquelures. Le flexible actuel va devoir être remplacé après moins de 3 ans d'utilisation, alors que sa durée de vie standard est de l'ordre de 5 ans !

➤ **PREVENTION du RISQUE INCENDIE dans le HANGAR :**

Il est impératif de laisser l'accès libre et complètement dégagé aux extincteurs placés dans le hangar (fixés sur les murs ou mobiles sur roues) afin de pouvoir les atteindre sans difficulté pour lutter contre un incendie.

De la même manière il ne faut pas stocker à proximité immédiate des extincteurs des matériels inflammables (papiers, chiffons, huile, etc...) ou des poubelles. En effet, le risque est qu'en cas de départ de feu dans ces ingrédients on ne puisse pas accéder aux extincteurs pour l'éteindre...

Tout cela n'est que du bon sens mais la réalité du quotidien nécessite un petit rappel.

## LE TABLEAU DE BORD DE LA SECURITE

Le TDB 2024 mis à jour au 01/06/24

ITEM	Objectif 2024	Situation au 01/06/2024	Tendance
Evènements sécurité à déclarer à l'autorité	< = 2	2	
REX traités dans les 15 jours suivant leur émission	90%	Nbr REX :4 Nbr traités : 3	
Diffusion des flash sécurité	5/an	3	
Conférences sécurité	3/an	2	
Réalisation actions PAS	90%	35	

## LE THEME DU BIMESTRE :

➤ **Les zones d'évolution des drones militaires dans notre région :**

Vous l'avez sûrement constaté depuis quelques temps, de nouvelles zones réglementées « **Zones R** » ou « **ZRT temporaires** » sont créées dans l'espace aérien pour permettre les évolutions des drônes militaires. Notre région n'y échappe pas et nous devons en tenir compte lors de la préparation de nos navigations.



**N°21 Juin 2024**

Elles ont pratiquement toutes la particularité d'occuper un volume allant du sol à une altitude relativement basse ce qui impacte donc généralement nos projets de vols qui se situent dans le même volume. Il est donc souvent nécessaire de les contourner lorsqu'elles sont actives. Si ce contournement ne pose pas de problème en soi, ou de transiter au dessus du plafond si la nébulosité le permet, il est en revanche plus difficile d'avoir l'information de l'activation réelle de ces zones si on souhaite transiter à l'intérieur.

Leur activation est publiée par Notam avec l'indication que le créneau d'activité réel est connu des services d'information de vol ou des contrôles d'approche situés dans la région.

A l'usage il s'avère que ce n'est pas aussi limpide que cela et l'information de vol n'a pas toujours les éléments ....

Par conséquent, dans le doute il est conseillé de contourner ces zones, pour éviter une collision avec ces appareils qui sont de tailles variables, pas toujours détectables à l'œil pour les plus petits d'entre eux.

Tout près de nous, à l'Ouest de Tours, ce sont les zones **R301** ( sol/2500ft) et **R302** (sol/3500ft) , créées l'an dernier qui nous concernent. On peut noter qu'elles sont maintenant matérialisées sur les cartes au 500 ième de l'édition 2024.

Récemment, dans le Nord de la région, entre Châteaudun et Orléans Bricy, une dizaine de ZRT qui s'imbriquent entre elles ont été créées et publiées par les **SUP AIP 021** et **022/24**. Ces zones aujourd'hui temporaires déployées à titre expérimental ont de fortes chances de devenir permanentes à l'issue de la période d'essai (02/2025).

Là encore, pour ces ZRT obtenir l'information précise de l'activation s'avère compliqué car le gestionnaire lui-même des zones reconnaît ne pas toujours en disposer....

Espérons qu'après une période de rodage, la qualité de l'information s'améliore pour la sécurité de tous.

Dans tous les cas **la prudence est de mise**, dans la mesure du possible évitez de transiter dans ces zones !

***LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS, BONS VOLS !***

***CPS : J-C PELLETIER***